

## Déclaration du représentant du personnel FO au Conseil de la CNAM du 6 novembre 2025

Monsieur le Président de la CNAM,

Monsieur le Directeur de la CNAM,

A l'ordre du jour de ce conseil figure un point d'information concernant Arpège, dont la CNAM a annoncé le 10 octobre, la « suspension du déploiement ».

Pour Force Ouvrière la mise en place de ce logiciel défectueux dans les caisses de Loire-Atlantique et de Vendée au 20 septembre 2024 et l'entêtement de la CNAM à la maintenir malgré les alertes répétées, participent pleinement à la politique de démantèlement de la Sécurité Sociale mise en œuvre par les différents gouvernements qui se sont succédés.

La suspension annoncée, si elle peut apparaître comme enfin bienvenue au bout de longs mois de déni de la part de la CNAM, ne règle pourtant pas la situation dramatique qui a été ouverte.

En effet, le logiciel ARPEGE demeure utilisé en Loire-Atlantique et en Vendée et pour les dossiers mutés de ces départements. Depuis plus d'un an, ce sont donc des milliers d'assurés qui voient le paiement de leurs indemnités journalières retardé, bloqué, diminué...

Ces dysfonctionnements dans le versement de revenus de substitution ont eu et continuent d'avoir des conséquences inhumaines dont la CNAM porte la responsabilité : recours à l'aide alimentaire d'assurés privés de ressources, assurés ayant dû quitter leur logement car dans l'incapacité de payer leur loyer, d'autres écrasés par les agios bancaires ou contraints de contracter des prêts pour survivre, de piocher dans leur épargne durement constitué... L'angoisse et les incertitudes générées par ce contexte demeurent totalement insupportables !

Les agents des CPAM 44 et 85 et ceux venus en renfort, subissent quant à eux une dégradation violente de leurs conditions de travail face à ces errements informatiques et au désarroi des assurés, ce qui va jusqu'à mettre directement en danger leur santé.

**ARPEGE se résume clairement à une offensive menée contre la Sécurité Sociale, ses assurés et ses personnels !**

Pour Force Ouvrière, il ne suffit donc pas d'annoncer l'arrêt du déploiement de ce logiciel qui n'apparaît d'ailleurs pas définitif dans l'esprit de la CNAM.

Il faut que la CNAM l'abandonne purement, simplement et définitivement. Il faut son retrait immédiat en Loire-Atlantique et en Vendée, et pour tous les dossiers concernés. L'accomplissement des missions de la Sécurité Sociale est incompatible avec le maintien d'un dispositif qui plonge les assurés dans la détresse et le dénuement.

**FO demande instamment à la CNAM de prendre en urgence les mesures qui s'imposent afin d'en revenir partout au logiciel qui fonctionne pour le paiement des Indemnités Journalières dans les CPAM !**